



FOIRE AUX QUESTIONS - GUIRLANDE DE SOUTIENS

Le contexte de cette collecte

Cette collecte intervient dans le cadre d'Octobre Rose. Cette campagne internationale a pour objectif de sensibiliser au dépistage du cancer du sein durant tout le mois d'octobre.

Pourquoi cette collecte ?

L'association Courir POUR ELLES organise une collecte de soutiens-gorges pour réaliser des guirlandes visibles dans les villes afin d'interpeller le grand public et de le sensibiliser au dépistage.

Les dates de la collecte

Du lundi 8 août 2022 au lundi 19 septembre 2022

Les points de collecte :

Appart Fitness Stalingrad : 129 Bd Stalingrad, 69100 Villeurbanne
Appart Fitness Hôtel de Ville : 18 rue Joseph Serlin, 69001 Lyon
Appart Fitness Jean Jaurès : 74 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon
Appart Fitness Lyon 9 : 22 avenue Sidoine Apollinaire, 69009 Lyon

La liste évoluera avec tous les points de collecte officiellement validés.

Quels soutiens-gorges donner ?

L'association accepte pour sa guirlande tous les soutiens-gorges. Ceux que vous vouliez jeter car en mauvais état, ou ceux qui sont en bon état et que vous ne mettez plus.



FOIRE AUX QUESTIONS - GUIRLANDE DE SOUTIENS

Comment réaliser une collecte ?

Prendre un contenant de son choix, coller l'affiche que nous transmettrons par email et le déposer dans un commerce, une mairie, une salle de sport qui acceptera d'être acteur dans ce projet.

Le collecteur veut réaliser sa propre guirlande

La mairie, le commerçant ou la salle de sport voulant installer sa propre guirlande pourra le faire. Dans ce cas, un visuel Courir POUR ELLES en forme de coeur sera envoyé, sur demande, par nos soins afin que notre association soit identifiable sur votre guirlande.

Le collecteur veut donner le fruit de sa récolte

Les dons devront s'effectuer avant le 20 septembre dans les locaux de l'association au 64 rue du Dauphiné dans le 3e arrondissement. Il faudra contacter Samuel au 06 59 45 27 01.

Que deviennent les soutiens-gorges une fois les guirlandes terminées ?

Les soutiens-gorges seront, selon leur état, soit donnés à une association pour être redistribués soit recyclés.